



LIBRARY of PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2013

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
Rapport des auditeurs indépendants au bibliothécaire parlementaire	2
État de la situation financière	4
État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque	5
État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	21

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque). Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport annuel de la Bibliothèque* concordent avec ces états financiers.

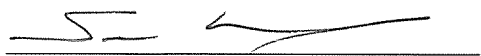
Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Bibliothèque sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de CIRF.

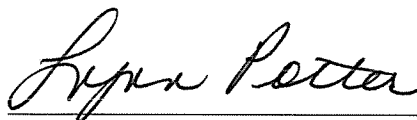
Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Bibliothèque sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Bibliothèque en matière de rapports financiers.



Sonia L'Heureux
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
le 24 juillet 2013



Lynn Potter
Dirigeante principale des finances

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Bibliothécaire parlementaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Bibliothèque du Parlement**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Bibliothèque du Parlement** au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada,
Le 24 juillet 2013

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

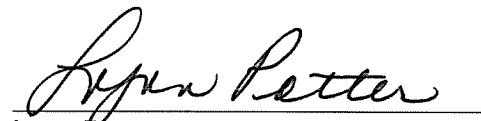
au 31 mars

(en dollars)

	2013	2012
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 775 721	2 003 208
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 923 024	1 784 285
Avantages sociaux futurs (note 5(b))	3 879 197	5 966 905
Total des passifs nets	9 577 942	9 754 398
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	3 086 426	1 462 131
Débiteurs et avances (note 6)	689 295	541 077
Total des actifs financiers nets	3 775 721	2 003 208
Dette nette de la Bibliothèque	5 802 221	7 751 190
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 690	
Stocks destinés à la revente	287 405	318 036
Immobilisations corporelles (note 7)	2 468 801	2 672 794
Total des actifs non financiers	2 757 896	2 990 830
Situation financière nette de la Bibliothèque	3 044 325	4 760 360

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


Sonia L'Heureux
 Bibliothécaire parlementaire
 Ottawa, Canada
 le 24 juillet 2013


Lynn Potter
 Dirigeante principale des finances

État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2013	2012
Charges		
Services d'information aux parlementaires	41 619 868	42 323 301
Gouvernance et services administratifs	11 697 227	10 137 946
Total des charges	53 317 095	52 461 247
Revenus		
Services d'information aux parlementaires	714 218	858 504
Gouvernance et services administratifs	5 395	
Total des revenus	719 613	858 504
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	52 597 482	51 602 743
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	42 757 495	41 347 617
Variation des montants à recevoir du Trésor	1 624 295	(112 161)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	9 931 727	9 910 619
Financement net du gouvernement	54 313 517	51 146 075
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(1 716 035)	456 668
Situation financière nette de la Bibliothèque - début de l'exercice	4 760 360	4 303 692
Situation financière nette de la Bibliothèque - fin de l'exercice	3 044 325	4 760 360

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2013	2012
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(1 716 035)	456 668
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	450 917	339 528
Amortissement des immobilisations corporelles	(611 166)	(728 649)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(43 744)	(55 896)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(203 993)	(445 017)
Variation due aux stocks destinés à la revente	(30 631)	(42 395)
Variation due aux charges payées d'avance	1 690	
Total des variations	(232 934)	(487 412)
Diminution de la dette nette de la Bibliothèque	(1 948 969)	(30 744)
Dette nette de la Bibliothèque - début de l'exercice	7 751 190	7 781 934
Dette nette de la Bibliothèque - fin de l'exercice	5 802 221	7 751 190

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	52 597 482	51 602 743
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(611 166)	(728 649)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(43 744)	(55 896)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	(9 931 727)	(9 910 619)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(1 772 513)	(245 980)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(138 739)	30 995
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	2 087 708	(251)
Augmentation des débiteurs et avances	148 218	358 141
Augmentation des charges payées d'avance	1 690	
Diminution des stocks destinés à la revente	(30 631)	(42 395)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	42 306 578	41 008 089
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	450 917	339 528
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	450 917	339 528
Encaisse nette fournie par le Trésor	42 757 495	41 347 617

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque).

La Bibliothèque a été créée officiellement par la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération. La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

Les activités de la Bibliothèque peuvent être sommairement décrites comme suit :

Services d'information aux parlementaires – Offrir aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

Gouvernance et services administratifs – Les activités et les ressources qui permettent aux gestionnaires et aux employés de livrer les activités et programmes pour et au sujet du Parlement.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) *Autorisations parlementaires* – La Bibliothèque est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Bibliothèque ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

(b) *Encaisse nette fournie par le Trésor* – La Bibliothèque fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) *Le montant à recevoir du Trésor* – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Bibliothèque et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Bibliothèque a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) *Revenus* – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) *Charges* – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) *Avantages sociaux futurs*

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) *Débiteurs et avances* – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) *Stocks destinés à la revente* – Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

(i) *Opérations en devises* – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

(j) *Immobilisations corporelles* – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	selon la durée du bail

(k) *Collections* – Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 1 869 992 \$ en dépenses pour la collection (2 002 305 \$ en 2011-2012).

Notes aux états financiers **pour l'exercice terminé le 31 mars**

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(l) *Incertitude relative à la mesure* – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Bibliothèque reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	2013	2012
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	52 597 482	51 602 743
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(611 166)	(728 649)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(9 931 727)	(9 910 619)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(138 739)	30 995
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	2 087 708	(251)
Revenu non disponible pour dépenser	11 096	18 804
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(43 744)	(55 896)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	29 670	53 344
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(8 596 902)	(10 592 272)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	450 917	339 528
Diminution des stocks destinés à la revente	(30 631)	(42 395)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	5 395	
Augmentation des charges payées d'avance	1 690	
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	427 371	297 133
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	44 427 951	41 307 604

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	(en dollars)	
Autorisations fournies :		
Crédit 10 – Dépenses de fonctionnement	39 331 080	37 496 080
Montants législatifs	5 097 168	4 937 897
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	<u>(297)</u>	<u>(1 126 373)</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>44 427 951</u>	<u>41 307 604</u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Créiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créiteurs et des charges à payer de la Bibliothèque :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	(en dollars)	
Créiteurs – autres ministères et organismes	310 572	119 226
Créiteurs – parties externes	767 801	704 446
Total des créiteurs	<u>1 078 373</u>	<u>823 672</u>
Charges à payer	<u>2 697 348</u>	<u>1 179 536</u>
Total des créiteurs et des charges à payer	<u>3 775 721</u>	<u>2 003 208</u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite : Les employés de la Bibliothèque participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2012-2013, les charges s'élèvent à 3 639 379 \$ (3 550 348 \$ en 2011-2012), soit environ 1,7 fois (1,8 en 2011-2012) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ : La Bibliothèque verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	2013	2012
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	5 966 905	5 966 654
Charge pour l'exercice	619 527	975 195
Prestations versées pendant l'exercice	(2 707 235)	(974 944)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	3 879 197	5 966 905

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la Bibliothèque :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	59 543	314 064
Débiteurs – parties externes	622 360	224 557
Avances aux employés	<u>7 392</u>	<u>2 456</u>
Débiteurs nets	<u>689 295</u>	<u>541 077</u>

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

(en dollars)

Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénation et radiation	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation et radiation	Solde de clôture	2013	2012
Matériel et outillage	520 824	36 016	9 858	546 982	348 465	65 771	1 807	412 429	134 553	172 359
Autre matériel	2 860 874		30 635	2 830 239	1 009 410	190 052	23 519	1 175 943	1 654 296	1 851 464
Matériel informatique	1 515 337	251 221	192 339	1 574 219	1 001 956	257 692	163 762	1 095 886	478 333	513 381
Logiciels	1 057 115	28 122		1 085 237	921 525	77 233		998 758	86 479	135 590
Améliorations locatives		135 558		135 558		20 418		20 418	115 140	
Total	5 954 150	450 917	232 832	6 172 235	3 281 356	611 166	189 088	3 703 434	2 468 801	2 672 794

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 est de 611 166 \$ (2012 - 728 649 \$).

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Bibliothèque a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information. En outre, au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux ainsi qu'aux cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de la situation financière nette de la Bibliothèque :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	(en dollars)	
Installations	7 557 902	7 699 936
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et au régime de soins dentaires	<u>2 373 825</u>	<u>2 210 683</u>
Total	<u><u>9 931 727</u></u>	<u><u>9 910 619</u></u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts aux ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services reliés à l'entretien, aux pièces d'identité, aux transports et aux courriers offerts par le Sénat et par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés (suite)

(b) Autres transactions entre apparentés

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	59 543	314 064
Créditeurs – autres ministères et organisme	310 572	119 226
Charges – autres ministères et organismes	6 846 109	6 462 003

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de la Bibliothèque. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

	2013			2012
	(en dollars)			
	Services d'information aux parlementaires	Gouvernance et services administratifs	Total	Total
Charges				
Salaires et avantages sociaux des employés	30 077 756	8 014 851	38 092 607	36 585 373
Installations	6 549 676	1 008 226	7 557 902	7 699 936
Services professionnels et spécialisés	1 183 259	1 397 290	2 580 549	2 588 960
Fournitures, équipements et approvisionnements	1 964 041	301 635	2 265 676	2 328 345
Locations	12 092	609 069	621 161	598 507
Amortissement des immobilisations corporelles	531 714	79 452	611 166	728 649
Communications, voyages et réinstallations	392 485	211 200	603 685	667 020
Information	480 294	46 141	526 435	650 120
Coût des marchandises vendues	367 100		367 100	449 384
Réparations et entretien	23 630	23 440	47 070	109 057
Perte sur la radiation d'immobilisations	37 821	5 923	43 744	55 896
Total des charges	41 619 868	11 697 227	53 317 095	52 461 247
Revenus				
Ventes de biens et produits d'information – Entités externes	675 211		675 211	797 762
Ventes de biens et produits d'information – Autres ministères	39 007		39 007	60 742
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles		5 395	5 395	
Total des revenus	714 218	5 395	719 613	858 504
Coût net des activités poursuivies	40 905 650	11 691 832	52 597 482	51 602 743

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Sommaire de l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers et plan d'action de la Bibliothèque du Parlement pour l'exercice 2012-2013

Avant-propos

Depuis l'entrée en vigueur de la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque), le 9 novembre 2010, la Bibliothèque doit démontrer qu'elle prend des mesures pour assurer l'efficacité de son système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

En vertu de la politique, la Bibliothèque doit évaluer annuellement son système de CIRF, établir un plan d'action si des ajustements s'imposent, et annexer à la *Déclaration de responsabilité de la direction* un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Un système efficace de CIRF doit viser la production d'états financiers fiables et donner l'assurance que :

- les transactions sont autorisées comme il se doit;
- les dossiers financiers sont tenus à jour;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'utilisation abusive, la perte, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer tous les risques, mais pour les atténuer dans une mesure raisonnable par l'application de contrôles adaptés et proportionnels aux risques visés.

La tenue d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui consiste à déterminer les risques et les contrôles connexes, à évaluer l'efficacité de ces derniers et à les rajuster au besoin, et à suivre le rendement aux fins de l'amélioration continue.

1. Introduction

Le présent document fait partie de la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* de la Bibliothèque pour l'exercice 2012-2013. Comme l'exige la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque, ce document présente des renseignements sommaires sur les mesures prises par la Bibliothèque pour établir des mécanismes efficaces de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). On y trouve notamment le résumé des évaluations réalisées par la Bibliothèque en date du 31 mars 2013, dont les progrès, les résultats et les plans d'action connexes, ainsi que les principales données financières qui permettent de mettre en contexte l'environnement de contrôle propre à la Bibliothèque. La Bibliothèque est à sa troisième publication de cet annexe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la Bibliothèque en consultant l'[Aperçu stratégique 2012-2017](#) de la Bibliothèque.

Principales données financières

Voici les principales données financières pour l'exercice 2012-2013. On pourra se reporter aux états financiers vérifiés de la Bibliothèque, ainsi qu'aux notes sur les états financiers pour obtenir de plus amples renseignements.

- Dépenses totales : 53,3 millions de dollars, dont 71 % en salaires.
- Recettes totales : 719,6 milliers de dollars, provenant principalement des ventes de la Boutique.
- Total de l'actif et du passif : 6,5 millions de dollars et 9,6 millions de dollars respectivement. Les immobilisations corporelles comptent pour 38 % de l'actif total et les comptes créditeurs et les charges à payer, pour 39 % du passif total.
- La Bibliothèque dispose de plusieurs systèmes informatiques essentiels pour ses activités et ses rapports financiers.

1.2 États financiers vérifiés

Les états financiers de la Bibliothèque sont vérifiés depuis 2007. Les états financiers, y compris ceux de 2012-2013, ont toujours été certifiés sans réserve.

1.3 Ententes de service pertinentes pour les états financiers

La Bibliothèque fait appel à d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont consignées dans ses états financiers.

- TPSGC administre centralement le paiement des salaires et la gestion des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la Bibliothèque les renseignements nécessaires pour calculer certaines charges à payer et provisions, par exemple, la charge accumulée liée aux indemnités de départ.
- En vertu d'un protocole d'entente, la Chambre des communes assure les services de développement et de soutien des systèmes informatiques utilisés pour les rapports financiers et fournit des services de contrôles de la sécurité.

1.4 Changements comptables au cours de l'exercice 2012-2013

Certaines modifications ont été apportées à la codification des codes des articles du plan comptable du Gouvernement du Canada. Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

2. Environnement de contrôle de la Bibliothèque facilitant le CIRF

La Bibliothèque reconnaît qu'il est important que la haute direction donne l'exemple de sorte que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle à l'égard de l'efficacité du système de CIRF et qu'ils sont en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités à cet égard. La Bibliothèque a pour priorité de s'assurer que les risques sont bien gérés grâce à un environnement de contrôle adaptable, axé sur le risque et favorable à un processus continu d'amélioration et d'innovation, guidé par le Code de valeurs et d'éthique de la Bibliothèque.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Les membres ou les titulaires de principaux comités et postes clés de la Bibliothèque indiqués ci-dessous ont pour responsabilité d'assurer et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Bibliothécaire parlementaire (BP) – À titre d'agent comptable, le BP assume la responsabilité générale et le leadership des mesures prises en vue d'assurer l'efficacité du système de contrôle interne. Dans ce rôle, il préside le Comité exécutif de la Bibliothèque.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le DPF de la Bibliothèque relève directement du BP et dirige la coordination, la cohérence et l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, incluant son évaluation annuelle.

Chefs de service – Les chefs de service de la Bibliothèque chargés d'administrer les programmes doivent assurer et examiner l'efficacité des aspects du système de CIRF dans le cadre de leur mandat.

Comité exécutif de la Bibliothèque (CEB) – À titre d'organisme décisionnel central de la Bibliothèque, le CEB révisé, approuve et surveille le profil de risque de l'organisation, ainsi que son système de contrôle interne, notamment l'évaluation et les plans d'action relatifs au système de CIRF.

2.2 Principales mesures prises par la Bibliothèque

L'environnement de contrôle de la Bibliothèque prévoit une série de mesures qui visent à aider le personnel en matière de gestion des risques par la sensibilisation, la transmission des outils et connaissances pertinents, ainsi que le perfectionnement. Voici quelques-unes de ces mesures :

- Établissement d'un code de valeurs et d'éthique;
- Mise à jour des descriptions de travail de l'agent principal, Services financiers, et du chef, Services financiers et planification corporative, pour y inclure des responsabilités en matière de CIRF;
- Élaboration d'ententes annuelles sur le rendement définissant clairement les responsabilités en matière de gestion financière de tous les dirigeants;
- Des programmes de formation et communication visant les principaux secteurs de la gestion financière;
- Adaptation des politiques à l'environnement de contrôle de la Bibliothèque;
- Mise à jour régulière de l'instrument de délégation des pouvoirs de signer des documents financiers;
- Documentation des principaux processus opérationnels et des risques et contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

3. Évaluation du système de CIRF de la Bibliothèque

3.1 Évaluation de base

La firme Ernst & Young a audité les états financiers de la Bibliothèque pour les années 2011-2012 et 2012-2013. KPMG avait audité les états financiers des cinq années antérieures. Parallèlement, les cadres supérieurs se sont concentrés sur l'élaboration d'une méthode officielle de gestion et de maintien permanent du système de CIRF aux fins de l'amélioration continue.

Conformément à la *Politique sur le contrôle interne*, la Bibliothèque a entrepris en 2010-2011 de mettre en œuvre un plan d'évaluation pluriannuel fondé sur les risques et portant sur l'efficacité de la conception et de l'application du système de CIRF.

Que ce soit pour satisfaire aux exigences de la vérification fondée sur les contrôles ou de la *Politique sur le contrôle interne*, un système efficace de CIRF fournit l'assurance raisonnable que :

- les transactions sont autorisées comme il se doit;
- les données et l'information financières sont exactes et cohérentes;
- les dossiers financiers sont tenus comme il se doit;
- les actifs sont protégés;
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Au fil du temps, la Bibliothèque doit notamment évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement de son système de CIRF afin d'en assurer la surveillance et l'amélioration continues.

Une *conception efficace* signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est-à-dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que les mesures correctives sont adressées. Cela inclut la mise en correspondance des systèmes de TI et processus clés avec les principaux comptes par emplacement s'il y a lieu.

Un *fonctionnement efficace* signifie que les principaux contrôles ont été testés au cours d'une période déterminée et que toutes les mesures correctives requises ont été apportées.

Ces tests portent sur tous les contrôles de la Bibliothèque, dont ceux au niveau de l'organisation ou de l'entité dans son ensemble, des systèmes de TI en général et des processus opérationnels.

Le suivi continu signifie qu'une approche systématique et intégrée est en place et englobe l'évaluation périodique des risques et l'application de mesures correctives en temps utile.

3.2 Méthode d'évaluation à la Bibliothèque

À la Bibliothèque, l'auto-évaluation est un examen systématique qui vise à fournir l'assurance sur l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Pour définir la portée de l'initiative pour 2010-2011, on a entrepris un exercice de planification et d'établissement de paramètre en vue d'identifier les processus opérationnels clés. Les processus et sous-processus opérationnels clés ont été identifiés et documentés et l'efficacité de la conception a été évaluée.

En 2011-2012, la Bibliothèque a évalué le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnels de la rémunération, des biens et services et de la sécurité de l'accès aux systèmes financiers.

En 2012-2013, le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnels de la planification, budgétisation et prévisions, la préparation des états financiers et la préparation des comptes publics ont été évalués. De plus, au niveau de l'entité dans son ensemble, la Bibliothèque a documenté les contrôles nécessaires qui appuient la réalisation de sa mission, de ses stratégies et de ses objectifs opérationnels associés.

4. Résultats de l'évaluation au 31 mars 2013

En 2012-2013, la Bibliothèque a réalisé des progrès importants dans l'évaluation et l'amélioration de ses principaux contrôles. La Bibliothèque a complété les activités suivantes au niveau de la planification, budgétisation et prévisions, la préparation des états financiers et la préparation des comptes publics.

- Achèvement des tests de conception par la revue de cheminement des processus et la vérification de plusieurs transactions par processus ou sous-processus;
- Identification des mesures correctives nécessaires pour remédier aux lacunes ou aux problèmes de conception;
- Rapport des résultats de l'alignement des contrôles internes clés en fonction des risques liés aux processus et des mesures correctives nécessaires.

La Bibliothèque a documenté son approche et les résultats en vue d'élaborer son plan d'action pluriannuel et de définir les besoins connexes en matière de mise en œuvre.

Aucune des lacunes recensées n'est suffisamment grave pour affaiblir de manière significative les contrôles internes en matière de rapports financiers.

Les résultats des tests de l'efficacité de la conception n'ont fait ressortir aucun correctif nécessaire.

La Bibliothèque continuera de s'assurer que les contrôles demeurent efficaces en prenant en compte l'évaluation initiale ainsi que les résultats des évaluations et vérifications annuelles. Un programme de suivi bien intégré sera élaboré et mis en œuvre pour faire connaître et comprendre le système de CIRF de la Bibliothèque à tous les paliers de l'organisme, doter le personnel des outils nécessaires et l'aider à acquérir les connaissances et les compétences voulues pour maintenir un système de CIRF efficace et rigoureux et continuer d'évaluer son état sur une base continue.

5. Plan d'action de la Bibliothèque

En s'appuyant sur les progrès à ce jour, la Bibliothèque a élaboré un plan pluriannuel pour pleinement respecter les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*. La Bibliothèque est sur la bonne voie pour terminer la principale évaluation de son système de CIRF et la mise en œuvre d'un processus continu de surveillance en 2013-2014. Le plan d'action qui suit met en évidence les progrès qui seront accomplis par la Bibliothèque afin de s'assurer qu'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers est en place.

	<u>Terminé</u>	<u>2013-2014</u>	<u>2014-2015</u>
<u>Étendue et planification</u>	✓		

<u>Contrôles des processus</u>	<u>Terminé</u>	<u>2013-2014</u>	<u>2014-2015</u>
<u>Documentation et identification des contrôles</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique	✓		
Planification, budgétisation et prévisions	✓		
Préparation des états financiers	✓		
Préparation des comptes publics	✓		
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		
<u>Test de la conception</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique	✓		
Planification, budgétisation et prévisions	✓		
Préparation des états financiers	✓		
Préparation des comptes publics	✓		
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		
<u>Test de l'efficacité opérationnelle</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique		✓	
Planification, budgétisation et prévisions	✓		
Préparation des états financiers	✓		
Préparation des comptes publics	✓		
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		

<u>Contrôles généraux de TI</u>	<u>Terminé</u>	<u>2013-2014</u>	<u>2014-2015</u>
Documentation et identification des contrôles		✓	
Test de la conception		✓	
Test de l'efficacité opérationnelle		✓	

<u>Contrôles au niveau de l'entité</u>	<u>Terminé</u>	<u>2013-2014</u>	<u>2014-2015</u>
Documentation et identification des contrôles	✓		
Test de la conception		✓	
Test de l'efficacité opérationnelle		✓	

<u>Programme de suivi</u>	<u>Terminé</u>	<u>2013-2014</u>	<u>2014-2015</u>
Suivi continu		✓	✓

La Bibliothèque est pleinement engagée dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Cependant, l'atteinte des jalons identifiés ci-haut dépendra de sa capacité de maintenir son niveau de ressources actuel pour implanter les exigences de la Politique sur le contrôle interne. Tout changement majeur à la structure de la Bibliothèque pourrait certainement avoir des répercussions sur les échéanciers reliés. La Bibliothèque mettra à jour son plan d'action sur une base annuelle.